



Conseil du développement industriel

Cinquantième session

Vienne, 21-23 novembre 2022

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Comité consultatif indépendant

pour les questions de contrôle de l'ONUDI

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle

Rapport de la présidence

Le présent rapport est établi en application de la décision IDB.44/Dec.4, et de la décision IDB.48/Dec.5 par laquelle ont été adoptés les termes de référence révisés du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle (Comité de contrôle). Il contient des informations sur les activités et les avis du Comité de contrôle.

I. Introduction

1. Depuis le dernier rapport qu'il a présenté au Conseil ([IDB.49/22](#)), le Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle (Comité de contrôle) a tenu plusieurs réunions virtuelles du fait des restrictions en matière de voyage. Il a notamment tenu ses septième et huitième réunions en juillet et décembre 2021, respectivement. La neuvième réunion a eu lieu au Siège de l'ONUDI, en juin 2022.
2. Le Comité de contrôle continue de se concentrer sur l'exécution du mandat essentiel énoncé dans ses termes de référence.
3. Pour 2022, le Comité de contrôle met encore l'accent sur trois domaines prioritaires : la gestion axée sur les résultats ; l'indépendance des fonctions de contrôle (évaluation, enquête et audit interne) et l'allocation de ressources suffisantes ; l'exécution des recommandations et des plans d'action en matière de gestion.
4. Dans le présent document, l'attention est appelée sur : a) les progrès essentiels accomplis par l'ONUDI en matière de gouvernance, de responsabilité, d'évaluation et d'audit interne ; b) les principaux domaines présentant un risque résiduel en matière de contrôle, que le Comité de contrôle estime devoir être portés à la connaissance du Conseil et pris en compte dans les délibérations de celui-ci.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



5. Le Comité de contrôle prend note de la réforme et de la restructuration en cours à l'ONUDI, entreprises par son directeur général, M. Gerd Müller. Il suivra les retombées de cette réforme sur les domaines liés à son mandat, tels que la gouvernance, la responsabilité, le contrôle, la conformité et la gestion axée sur les résultats. Il reste disposé à adresser expressément à la nouvelle administration des avis sur tout domaine connexe, comme cela lui a été demandé.

II. Progrès accomplis en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle à l'ONUDI

Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

6. Le Comité de contrôle constate avec satisfaction que le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a promulgué des politiques révisées en matière d'évaluation (DGB/2021/11), de contrôle interne (DGB/2021/12) et d'enquête (DGB/2021/13) en septembre 2021, et publié des directives en matière d'enquête en mai 2022 (AI/2022/03).

7. Le Comité de contrôle a examiné l'état d'avancement des plans de travail relatifs aux activités d'évaluation et d'audit interne du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne pour 2022-2023. Il a pris note de l'harmonisation stratégique des plans de travail, et se félicite que ceux-ci puissent être revus et, si nécessaire, ajustés en fonction des résultats de la restructuration organisationnelle et des nouvelles priorités définies en matière de gestion.

8. Le Comité de contrôle prend note des missions d'audit interne et d'évaluation que le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a menées au cours de l'année passée, et en particulier :

- La première mission consultative conjointe entreprise par les services de contrôle et d'évaluation sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 ;
- L'examen de la procédure de recouvrement intégral des coûts du point de vue des assurances par les services de contrôle interne ; et
- Les évaluations indépendantes de la politique (2015) et de la stratégie (2016-2019) de l'ONUDI sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 de l'ONUDI et du Programme de partenariat pays pour le Sénégal.

Audit externe

9. Le Comité de contrôle se félicite de l'opinion sans réserve émise par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur les comptes de l'ONUDI pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (IDB.50/3-PBC.38/3) et a formulé des observations sur ce rapport (PBC.38/CRP.3).

10. Le Comité de contrôle encourage la direction à accélérer la mise en œuvre des recommandations et des plans d'action formulés dans les rapports d'audit externe antérieurs.

Coordination des plans d'action en matière de gestion

11. Le Comité de contrôle a pris note des circulaires du Directeur général présentant la nouvelle structure de certaines directions¹ et constaté que la création de la fonction de coordonnateur du suivi et de l'application des recommandations et des plans

¹ DGB/2022/14 du 3 août 2022 et DGB/2022/15 du 5 août 2022.

d'action en matière de gestion (anciennement attribuée au Directeur principal de la Direction de la gestion institutionnelle et des opérations) n'était pas encore claire. Ce rôle est essentiel pour coordonner le suivi et l'application, dont la responsabilité incombe à la direction, et doit être doté d'un très haut niveau d'autorité pour permettre l'exécution des plans d'action en matière de gestion.

12. Le Comité de contrôle recommande fortement à la direction de l'ONUDI de faire la synthèse des recommandations et des plans d'action en matière de gestion des différents prestataires d'assurance afin de hiérarchiser les mesures à prendre.

III. Difficultés nécessitant une attention particulière

Budgétisation et gestion axées sur les résultats

13. L'Organisation tire les enseignements du premier budget axé sur les résultats et constate qu'il est moins difficile de suivre les résultats correspondant aux objectifs non opérationnels (les objectifs financiers, par exemple) que ceux correspondant aux objectifs opérationnels, ainsi qu'aux réalisations et aux retombées, pour lesquels il n'existe pas de données de référence. Le cycle budgétaire actuel contribuera à définir ces données de référence. Le Comité de contrôle espère que le prochain rapport annuel présentera plus de résultats. Les principales difficultés résident dans la qualité et la représentativité des données, et dans la nécessité d'utiliser plus systématiquement des données et des indicateurs pour étayer la prise de décision. L'ONUDI a encore un long chemin à parcourir, et un changement de culture s'impose.

14. L'harmonisation de la stratégie avec le programme et les budgets et avec les plans de travail peut encore être améliorée et reste problématique. L'évaluation du cadre de programmation à moyen terme fait ressortir ces difficultés et des plans d'action en matière de gestion ont été formulés afin de les résoudre.

15. Il convient de s'attaquer aux déficits globaux de compétences et de capacités afin de renforcer la culture interne de la gestion axée sur les résultats.

16. Une autre difficulté consiste à s'assurer de l'implication des États Membres et à leur faire prendre conscience qu'il est important d'allouer des budgets adaptés aux résultats escomptés, en veillant à ce que l'ONUDI continue de progresser dans l'application de la budgétisation axée sur les résultats dans le cadre du prochain cycle budgétaire.

Fonction de contrôle interne

17. Le Comité de contrôle réitère sa mise en garde, formulée également par les auditeurs externes, selon laquelle le budget alloué à l'évaluation et au contrôle interne ne permet pas au Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, du point de vue de l'audit et de l'évaluation, de couvrir les domaines présentant des risques et à traiter en priorité à l'ONUDI. Du fait de ce manque de ressources, les assurances que le Bureau est en mesure de donner au Conseil sont limitées.

18. Le Comité de contrôle réaffirme qu'il est nécessaire de disposer d'un budget opérationnel plus transparent, durable et prévisible pour les fonctions de contrôle indépendant. Il se félicite que sa recommandation tendant à distinguer clairement les ressources destinées aux fonctions du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne dans le programme et les budgets soit prise en compte dans la restructuration actuelle de l'ONUDI. Il convient d'accorder sans attendre une attention particulière au renforcement de la fonction d'enquête du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne en le dotant du personnel et des ressources suffisants.

Gestion des risques institutionnels

19. L'ancien Conseiller spécial du Directeur général pour la coordination des opérations et la gestion des risques a fourni au Comité du contrôle, à ses réunions ordinaires, des informations actualisées sur les activités et les difficultés liées à la gestion des risques institutionnels.

20. Le Comité de contrôle interne a noté que la mise en place du réseau de coordonnateurs et coordonnatrices de la gestion des résultats et des risques rencontrait des difficultés, qu'elle nécessitait une institutionnalisation plus poussée et qu'actuellement, la direction ne semblait pas avoir pris les opérations en mains. Au moment de l'établissement du présent rapport, le rattachement hiérarchique et les responsabilités liées à la gestion des risques institutionnels au sein de la nouvelle structure de l'ONUDI n'avaient pas été définis. Le Comité de contrôle assurera le suivi de cette question.

Technologies de l'information et cybersécurité

21. Le Comité de contrôle a reçu des informations récentes sur les difficultés rencontrées en matière de technologies de l'information et de cybersécurité. Il note avec préoccupation que les fonds destinés à combler les lacunes dans ce domaine n'ont pas augmenté, ce qui aggrave les risques liés à la sécurité informatique et peut avoir des incidences sur les prochains budgets si rien n'est fait.

22. Le Comité de contrôle a noté qu'une politique de protection des données était en cours d'élaboration.

Réforme et restructuration de l'ONUDI

23. Pendant et après l'annonce des changements structurels, il faudra absolument accompagner ce changement en interne. Le Comité de contrôle encourage le Directeur général à faire fond sur ses avis pour renforcer le dispositif de gouvernance et de responsabilité de l'ONUDI.

24. Une adhésion ferme du Directeur général aux principes de la budgétisation axée sur les résultats, de la gestion axée sur les résultats et de la gestion des risques institutionnels est essentielle pour que l'action de l'Organisation soit plus tournée vers les résultats, plus efficace et plus percutante.

IV. Mesure à prendre par le Conseil

25. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document et à donner des orientations sur les points suivants :

a) Suggérer des domaines prioritaires auxquels le Comité de contrôle pourrait accorder une plus grande attention en 2022 et 2023 ;

b) Renforcer encore les fonctions du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, notamment l'indépendance du contrôle exercé sur les ressources financières et humaines qui lui sont allouées, comme le stipule la Charte du Bureau (décision IDB.48/Dec.10 du Conseil).
